

A Gisors (Eure), la Ville refuse de rouvrir ses écoles lundi 11 mai

Les petits Gisorsiens ne sont pas prêts de retrouver le chemin des classes. La Ville annonce qu'elle ne rouvrira pas ses écoles. Un service exceptionnel de garde sera mis en place.

Publié le 6 Mai 20 à 18:52



Ces scènes banales des parents qui attendent leurs enfants à la sortie de l'école ne sont toujours pas d'actualité à Gisors. (©L'Impartial)

Le cartable peut rester au placard encore un moment puisque le maire de **Gisors** a annoncé sa volonté de ne pas rouvrir dès le 11 mai 2020, comme l'autorise pourtant le gouvernement pour la sortie du confinement. La **Ville de Gisors** serait-elle plus royaliste que le roi ?

Réponse par communiqué du maire **Alexandre Rassaërt (LR)** :

J'ai réuni hier soir l'ensemble des conseillers municipaux en visioconférence pour traiter de ce sujet. Le débat a eu lieu librement. Les avis étaient divers et j'ai écouté avec attention les arguments de chacun. Au final, un certain consensus a été trouvé : la **Ville de Gisors** ne rouvrira pas ses écoles le 11 mai prochain. Les conditions ne sont pas réunies pour le faire correctement et en garantissant les normes sanitaires.

Incertitudes

Pour les familles, c'est donc l'incertitude qui règne pour la date de reprise de l'école. Les élus du conseil municipal avancent malgré tout une date, d'après les termes du communiqué.

Je réunirai avant le 16 mai de nouveau l'ensemble des élus municipaux pour décider d'une réouverture ? ou non ? très progressive des écoles à partir du 18 mai, si toutes les conditions sont réunies. Nous communiquerons notre décision au public dans la foulée.

Dans ces conditions qui placent les parents sans solution de garde dans une position difficile, la Ville ouvre un service exceptionnel de garde.

Dans l'attente de cette décision, pour les enfants de plus de 3 ans dont les parents travaillent, n'ont pas d'autre mode de garde et n'ont pas possibilité de télétravailler, la ville met en place un service exceptionnel de garde à partir de mardi prochain dans la limite des places disponibles, pour respecter les consignes sanitaires. Les familles sont informées aujourd'hui de ce dispositif. Dans la même logique, la crèche rouvre dès lundi pour les enfants dont les parents sont dans l'obligation de se déplacer pour travailler.

Et de conclure :

Notre état d'esprit est constructif et notre position est claire : nous ne rouvrirons une école que si les conditions sanitaires sont réunies. C'est pourquoi nous prenons le temps de la réflexion et du travail concerté. Il en va de notre responsabilité et du lien de confiance qui lie la collectivité à ses habitants.

L'argumentaire de la mairie

« Le 13 avril, le Président de la République a annoncé sa volonté de rouvrir les crèches et les écoles le 11 mai prochain.

Suite à cette déclaration, le Ministre de l'Éducation a insisté sur l'aspect très progressif de cette mesure. Le conseil scientifique a, de son côté, préconisé une rentrée en septembre.

Pour nous organiser correctement, nous attendions avec impatience le protocole sanitaire de l'Éducation nationale qui fixe les conditions de réouverture des écoles.

Ce protocole, très contraignant, nécessite une mobilisation de moyens et de personnels exceptionnelle et exige une toute nouvelle organisation pour les enseignants et les personnels municipaux. Il est particulièrement difficile à appliquer pour de jeunes enfants. Rappelons que plusieurs agents municipaux et enseignants ne reviendront pas travailler, notamment pour des raisons médicales (personnes à risque), ce qui complique également la mise en place des règles sanitaires.

Précisons également que les prévisions d'effectifs ne sont pas fiables (beaucoup de parents ne se prononcent pas en attendant de voir ce qui serait potentiellement mis en place) et ne facilitent pas l'organisation d'une rentrée sereine.

Enfin et surtout, ce protocole ne nous est parvenu que dimanche dernier à 20 heures, soit 4 jours ouvrés avant la rentrée prévue. Un délai totalement insuffisant pour nous organiser dans de bonnes conditions ».